



La solidarité en action

Bonne année !



Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes

ACCUEILS DE LOISIRS CCBA

INSCRIPTION « Mercredis 3^e période » Janvier – Février



Je soussigné(e) : titulaire de l'autorité]
demeurant à :
désire inscrire mon fils, ma fille date de naissance
(établir une fiche d'inscription par enfant)

Cocher impérativement la structure :

- AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN AUNAY
 BEVILLE CHATENAY
 GUE DE LONGROI ST LEGER DES AUBEEES

Pour les mercredis

(Cocher les jours retenus)

	Après-midi	
	Sans repas	Avec repas
Mercredi 10/01	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mercredi 17/01	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mercredi 24/01	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mercredi 31/01	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mercredi 07/02	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mercredi 14/02	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mercredi 21/02	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Soitaprès-midi à€ + Repas à€ =€

Soit.après-midi sans repas à € =€

TOTAL =€

Réduction appliquée selon le nombre d'enfants (10 ou 20%) =€

Montant à régler =€

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28 (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 15 jours).

De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : www.lespep28.org



Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible accompagnée du règlement.

Signature obligatoire des parents